



communiqué

N°:
No.:

254

Le 22 décembre 1987

AUGMENTATION DES DROITS DE PASSEPORT

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé aujourd'hui que les droits d'obtention d'un passeport canadien passeront à vingt-cinq dollars à compter du 1^{er} janvier 1988.

Le Bureau des passeports est un service financièrement autonome qui dépend de ces droits pour assurer la délivrance de passeports au public. La dernière augmentation des droits remonte à novembre 1982. Au cours des cinq dernières années, le coût de la production d'un passeport (matériel et main-d'oeuvre) a augmenté de façon marquée.